

Site classé

Date de protection : 30 avril 2021 ~ Superficie : 18,46 ha

Les jardins suspendus de Cohons

Cohons

Les jardins nommés aujourd'hui « Jardins suspendus » sont d'inspiration pittoresque. Créés à partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle par trois propriétaires différents mais selon des principes analogues, ils dominent le village de Cohons à l'ouest de celui-ci.



S'étendant sur près de 19 hectares, ils sont constitués du Clos de la Roche qui comprend de nombreuses terrasses, un jardin vivrier et le bois de Lahie au-dessus, et du parc des Escargots de pierre où trônent le Grand escargot et le Mastaba. Les escargots en pierre sèche appartiennent à un registre très peu représenté en dehors du sud de la Haute-Marne, et sont en parfaite concordance avec les goûts du début du XIX^{ème} siècle dans les jardins d'agrément de l'époque. Ils appartiennent à la grande famille des labyrinthes-buttés dont le goût s'est répandu au XVIII^{ème} siècle avec la mode des jardins anglais ou jardins pittoresques : le labyrinthe y représente un chemin initiatique

dont on retrouve la symbolique sur le dallage de certaines cathédrales. À Cohons, et plus généralement dans la partie sud du plateau de Langres, l'abondance de la pierre calcaire qui affleure naturellement partout permet d'ériger des buttes plus imposantes sur une moindre surface au sol. Ainsi faut-il voir l'origine des escargots de pierre sèche en Haute-Marne, où près d'une vingtaine a été recensée par Alain Catherinet. Trois de ces escargots, les plus beaux et les mieux conservés, trônent dans les Jardins Suspendus de Cohons, formant des fabriques pittoresques remarquables et uniques en France de par leurs dimensions, et donnant son caractère exceptionnel au site.



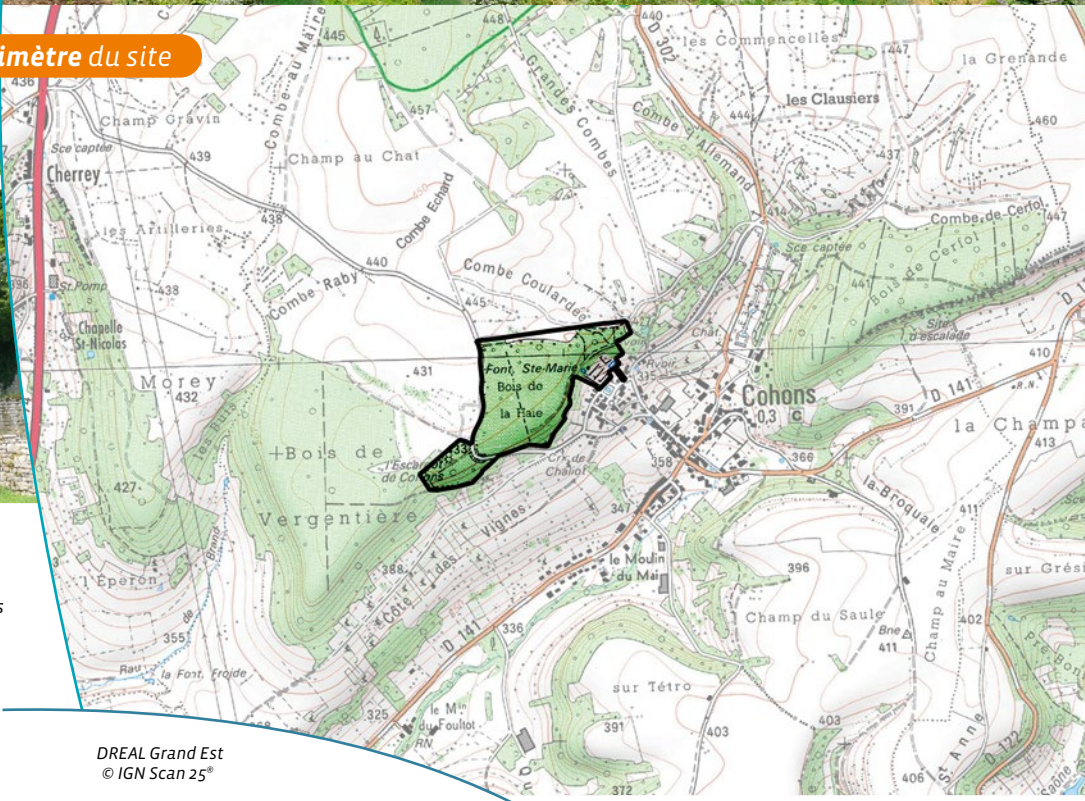
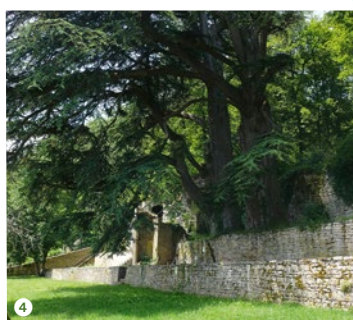
Le grand escargot

Critères de classement

→ Pittoresque, scientifique



Les jardins suspendus de **Cohons**



Périmètre du site

- 1 ~ Point de vue haut sur les terrasses
- 2 ~ Le Mastaba
- 3 ~ Terrasses cultivées et village de Cohons
- 4 ~ Terrasses vivrières et cèdres du Liban

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Site Natura 2000 "Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey"

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63